

4279



OCDE/OECD

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

CILSS

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE DANS LE SAHEL  
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

## CLUB DU SAHEL

SAHEL D(85)257  
Janvier 1985

Or.: Français

DIFFUSION GENERALE

PROPOSITION  
D'ORIENTATIONS POUR L'APPLICATION  
DE LA  
STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE  
LA DESERTIFICATION AU SAHEL

AGROVET Inc.

R.M. ROCHETTE  
Géographe Consultant

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306  
307  
308  
309  
309  
310  
311  
312  
313  
314  
315  
316  
317  
318  
319  
319  
320  
321  
322  
323  
324  
325  
326  
327  
328  
329  
329  
330  
331  
332  
333  
334  
335  
336  
337  
338  
339  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
369  
370  
371  
372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
379  
380  
381  
382  
383  
384  
385  
386  
387  
388  
389  
389  
390  
391  
392  
393  
394  
395  
396  
397  
398  
399  
399  
400  
401  
402  
403  
404  
405  
406  
407  
408  
409  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468  
469  
469  
470  
471  
472  
473  
474  
475  
476  
477  
478  
479  
479  
480  
481  
482  
483  
484  
485  
486  
487  
488  
489  
489  
490  
491  
492  
493  
494  
495  
496  
497  
498  
499  
499  
500  
501  
502  
503  
504  
505  
506  
507  
508  
509  
509  
510  
511  
512  
513  
514  
515  
516  
517  
518  
519  
519  
520  
521  
522  
523  
524  
525  
526  
527  
528  
529  
529  
530  
531  
532  
533  
534  
535  
536  
537  
538  
539  
539  
540  
541  
542  
543  
544  
545  
546  
547  
548  
549  
549  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
559  
560  
561  
562  
563  
564  
565  
566  
567  
568  
569  
569  
570  
571  
572  
573  
574  
575  
576  
577  
578  
579  
579  
580  
581  
582  
583  
584  
585  
586  
587  
588  
589  
589  
590  
591  
592  
593  
594  
595  
596  
597  
598  
599  
599  
600  
601  
602  
603  
604  
605  
606  
607  
608  
609  
609  
610  
611  
612  
613  
614  
615  
616  
617  
618  
619  
619  
620  
621  
622  
623  
624  
625  
626  
627  
628  
629  
629  
630  
631  
632  
633  
634  
635  
636  
637  
638  
639  
639  
640  
641  
642  
643  
644  
645  
646  
647  
648  
649  
649  
650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659  
659  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
779  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
789  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
799  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
809  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
819  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
829  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
839  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
849  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
859  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
869  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
879  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
889  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
899  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
909  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
919  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
929  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
939  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
949  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
959  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
989  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
999  
1000

PROPOSITION  
DE  
STRATEGIE REGIONALE  
DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION  
AU SAHEL

Les opinions émises, ou d'éventuelles erreurs contenues dans ce document, n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement les vues de l'OCDE, du Club du Sahel ou du CILSS.

BUCKLE

1

BUCKLE BUCKLE BUCKLE

BUCKLE BUCKLE BUCKLE

BUCKLE

BUCKLE BUCKLE BUCKLE  
BUCKLE BUCKLE BUCKLE  
BUCKLE BUCKLE BUCKLE  
BUCKLE BUCKLE BUCKLE  
BUCKLE BUCKLE BUCKLE

BUCKLE BUCKLE BUCKLE

TABLE DES MATIERES

	page
0. INTRODUCTION	1
1. LE POINT SUR LES CONCEPTIONS ET LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	3
1.1 La stratégie régionale de lutte contre la désertification	3
1.2 Conceptions et politiques nationales	4
1.3 Conceptions et propositions d'Agences d'aide extérieure	6
131 Conceptions et propositions de la Banque Mondiale	6
132 Propositions de l'ACDI	7
133 Autres propositions	9
1.4 Recherche et formation	9
1.5 Conclusions	10
2. ORIENTATIONS POUR L'APPLICATION DE LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	13
2.1 Proposition d'une démarche	13
2.2 Propositions d'axes d'intervention sectorielle	15
221 Politique démographique	15
222 Politique énergétique	19
223 Politique de recherche	19
224 Politique de l'eau et du sol	20
2.3 Propositions d'axes d'intervention globale	21
231 Transformer les systèmes de production	21
232 Aménager le territoire	22
233 Adapter les institutions	22
234 Promouvoir l'engagement volontaire des populations	23
3. CONCLUSIONS	25

LISTE DES TABLEAUX

	page
1. Etat des conceptions et des politiques nationales de de lutte contre la désertification	5
2. Stratégie matricielle d'une intervention au Sahel proposée par la délégation canadienne	8
3. Stratégie régionale de la recherche agricole pour le Sahel	11
4. Démarche théorique de détermination des actions	14
5. Propositions d'axes d'intervention	16

that of the 1970s in the 1990s. The 1990s, like the 1970s, were a period of relative political stability, but the political system was less able to respond to the challenges of the time.

Political parties, which had been instrumental in the 1970s in responding to the challenges of the time, had lost their influence. The party system had become more fragmented, with the emergence of new parties and the decline of the traditional parties. The political system had become more polarised, with the emergence of new political coalitions and the decline of the traditional political parties.

However, the 1990s were also a period of significant political reform, with the introduction of a new constitution, the adoption of a new political system, and the introduction of a new political party.

Political parties, which had been instrumental in the 1970s in responding to the challenges of the time, had lost their influence. The party system had become more fragmented, with the emergence of new parties and the decline of the traditional parties.

However, the 1990s were also a period of significant political reform, with the introduction of a new constitution, the adoption of a new political system, and the introduction of a new political party.

the political system had become more fragmented, with the emergence of new parties and the decline of the traditional parties. The political system had become more polarised, with the emergence of new political coalitions and the decline of the traditional political parties.

## 0. INTRODUCTION

L'objectif initial de cette étude était de procéder à une synthèse thématique des travaux réalisés en matière d'Ecologie - Forêts - Environnement afin d'en dégager des orientations stratégiques futures pour le développement dans les pays membres du CILSS. Les progrès considérables réalisés en 1983 et 1984, dans l'analyse de la situation et la réflexion sur les actions à entreprendre dans ce secteur, conduisent à recentrer l'étude sur la stratégie de lutte contre la désertification.

D'une part, l'approche sectorielle est allée à son terme avec l'achèvement des bilans-programmes en matière de production végétale, d'élevage, de foresterie, d'hydraulique villageoise, de recherche, de ressources humaines, etc... (1). Ces travaux ont été axés sur la lutte contre la sécheresse, secteur par secteur (2).

D'autre part, l'approche globale des problèmes de l'environnement et du développement s'est affirmée comme la méthode adéquate à travers de nombreux travaux, dont :

- le séminaire national de Nouakchott (Mauritanie, mai 1980) et le débat national de Maradi (Niger, mai 1984) de lutte contre la désertification ;
- les travaux du CILSS - Club du Sahel, en particulier ceux du Comité Directeur Ecologie-Forêts-Environnement du CILSS tenu à Paris en juin 1984 (3) ;
- les documents élaborés par la Banque Mondiale, l'ACDI, le Programme Allemand pour le Sahel, etc... (4) ;
- la Conférence ministérielle pour une politique concertée de lutte contre la désertification dans les pays du CILSS, de la CEDAO, du MAGHREB, en EGYPTE et au SOUDAN, tenue à Dakar en juillet 1984 ;
- enfin le séminaire régional sur la désertification tenu à Nouakchott du 29 octobre au 4 novembre 1984 (5).

(1) Voir bibliographie en annexe, en particulier : "étude sur les coûts récurrents en écologie forestière" et "écologie forestière : synthèse des analyses nationales"

(2) de même que le séminaire GERDAT - ORSTOM sur "l'adaptation à la sécheresse" tenu à Dakar en septembre 1984

(3) "rapport sur les conclusions et recommandations du Comité Directeur Ecologie-Forêts-Environnement du CILSS, élargi aux experts du Club du Sahel et des aides internationales" (Paris, 14 et 15 juin 1984) par M. DIALLO et R.M. ROCHELINE ; juin 1984 - cf bibliographie, doc n° 02

(4) voir bibliographie, en particulier : "La désertification dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest" (Banque Mondiale 9.10.84) et "Stratégie matricielle d'intervention au Sahel : conception et programme de l'ACDI" - bibliographie, doc n° 18 et 19

(5) dont le compte rendu est la base de la présente étude ; cf : "Stratégie de lutte contre la désertification", synthèse du séminaire régional sur la désertification de Nouakchott (29 octobre - 4 novembre 1984) par R.M. ROCHELINE, consultant ; CILSS-Club du Sahel, Programme Allemand pour le Sahel (en cours d'impression, décembre 1984).

La stratégie régionale de lutte contre la désertification élaborée par ce séminaire, sert de point de référence à la présente étude qui comporte deux parties :

- la première procède à une analyse rapide des politiques et des conceptions de lutte contre la désertification par rapport à la stratégie régionale adoptée par le CILSS ;
- la seconde propose des orientations d'application de cette stratégie selon les trois axes définis par les termes de référence :
  - comment "minimiser les facteurs de pression sur l'environnement" ;
  - comment "maximiser les facteurs de protection et de réhabilitation de la couverture végétale" ;
  - et comment développer la recherche "pour mieux adapter l'homme à son environnement".

## 1. LE POINT SUR LES CONCEPTIONS ET LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

### 1.1 LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (1)

Le séminaire régional de lutte contre la désertification, tenu à Nouakchott à l'initiative du CILSS en octobre - novembre 1984, a élaboré une stratégie régionale de lutte contre la désertification. Son objectif central est d'"atteindre de nouveaux équilibres socio-écologiques fondés sur deux piliers principaux :

- la satisfaction des besoins fondamentaux des populations et, en particulier, l'autosuffisance alimentaire ;
- la préservation du capital foncier et écologique et la réhabilitation de son potentiel productif".

Il ne s'agit donc pas d'une stratégie sectorielle mais d'une stratégie de développement reposant sur six options fondamentales :

- 1° L'engagement total et volontaire des populations, formées, responsables et organisées, dans la lutte quotidienne contre la désertification.
- 2° L'approche globale, multisectorielle des problèmes pour définir des programmes de longue durée traitant simultanément de l'environnement, de la production et des hommes.
- 3° L'utilisation des méthodes de l'aménagement du territoire comme outils privilégiés pour rechercher de nouveaux équilibres entre écosystèmes, systèmes de production et occupation humaine ; la planification permettra de prendre en compte la progressivité et l'enchainement des actions ainsi que l'évolution des populations et de leurs besoins ; elle devra se baser sur des hypothèses basses pour projeter les résultats attendus et les phases successives du programme.
- 4° L'Etat, ses institutions et ses services devront s'adapter à la méthode de l'approche globale et assister l'action des populations : la concertation et l'assistance pour le développement remplaceront la pratique de l'encadrement pour le développement. Un effort particulier sera entrepris pour moderniser la législation foncière et pour élaborer des codes ruraux.
- 5° La recherche, la formation et le suivi-évaluation devront contribuer à la réalisation des quatre options précédentes (en particulier, recherche pour du matériel végétal et animal hautement performant, adapté à la sécheresse et aux conditions locales et suivi-évaluation associant les populations).
- 6° Les aides extérieures devront être renforcées et coordonnées au niveau de chaque état pour soutenir la lutte contre la désertification ;

(1) cf compte rendu du séminaire régional de NOUAKCHOTT : bibliographie, doc n° 01

l'organisation de "tables rondes" nationales pourrait faciliter l'harmonisation et l'efficacité des interventions des aides internationales et des O.N.G.

La stratégie régionale de lutte contre la désertification souligne le poids décisif de deux facteurs :

- la volonté politique des états d'engager et de soutenir la lutte par des adaptations institutionnelles et de politique économique et sociale et par une transformation des rapports entre les services et les populations ;
- et l'adaptation concertée des agences d'aide et des O.N.G. à la stratégie proposée.

Compte tenu de sa vocation régionale, le CILSS a un rôle, certes difficile mais décisif, à jouer pour aider à la réalisation de ces deux dernières conditions.

## 1.2 CONCEPTIONS ET POLITIQUES NATIONALES

Le tableau n° 1 présente un état des conceptions et des politiques nationales en matière de lutte contre la désertification, par référence aux principales options de la stratégie régionale rappelées ci-dessus (1).

Tous les états ont proclamé leur ferme volonté politique de lutter contre la désertification (2), mais le tableau montre qu'il leur reste un certain chemin à parcourir pour adapter leurs politiques à la stratégie régionale.

L'appel à la participation des populations est général, mais celle-ci est plus facilement et plus souvent conçue comme une mobilisation que comme un engagement total et volontaire.

L'approche globale fait l'unanimité, mais sa mise en œuvre reste incertaine.

Il en est de même pour la politique d'aménagement du territoire et pour la planification nationale et régionale (on sait que cette dernière s'arrête le plus souvent à la porte des projets dont elle se limite à faire la somme). Les réticences demeurent nombreuses à aborder franchement les problèmes démographiques.

La redéfinition du rôle de l'état, de ses institutions et de ses services est ressentie comme nécessaire par tous mais elle est peu reliée à l'option centrale de l'engagement total et volontaire des populations.

(1) le tableau n° 1 a été établi à partir des documents nationaux soumis au Séminaire de Nouakchott (cf liste dans le document 01 cité en bibliographie) et des bilans nationaux sectoriels (bibliographie n° 04, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 26... ; il tient compte aussi des interventions faites au cours du Séminaire de Nouakchott. Il est bien évident que ce tableau n'a qu'une valeur indicative

(2) en particulier lors de la Conférence Ministérielle de Dakar de juillet 84.

TABLEAU N° 1 - ETAT DES CONCEPTIONS ET DES POLITIQUES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

	Options principales de la stratégie régionale de lutte contre la désertification	BURKINA FASO	GAMBIE	MALI	MAURITANIE	NIGER	SENEGAL	TCHAD (1)
1. AXE CENTRAL : PARTICIPATION DES POPULATIONS	+	+	+	+	+	+	+	+
a- mobilisation								+
b- engagement total et volontaire								=
2. APPROCHE GLOBALE								
a- avoir une approche globale								
b- transformer systèmes de production								
c- créer structure interministérielle								
3. AMENAGEMENT TERRITOIRE - PLANIFICATION								
a- aménager le territoire								
b- traiter problèmes démographiques								
c- planification concertée								
4. ROLE ETAT - SERVICES								
a- assister actions des populations	+	=	+	+	+	+	=	
b- moderniser législation foncière								
c- moderniser codes sectoriels ou élaborer code rural								
5. RECHERCHE matériel performant FORMATION à nouvelle polyvalence SUIVI-EVALUATION concerté								
6. COOPERATION								
a- développer action CILSS	+	-	+	+	-	-	+	
b- renforcer et coordonner Aides	-							

(+) option clairement affirmée ; (=) option évoquée mais avec des ambiguïtés par rapport à la stratégie régionale ;  
 (1) les documents tchadiens disponibles ne permettent pas de remplir toutes les lignes

Les identités de vue sont fortes en matière de recherche, de formation et de suivi-évaluation mais la convergence est encore très incomplète avec les options de la stratégie régionale.

Enfin, la coopération avec les Aides et avec le CILSS fait l'objet d'options nationales concordantes bien que certains états mettent plus volontiers l'accent sur leur auto-développement et que le rôle du CILSS soit encore, parfois, perçu comme étant celui d'une agence d'aide régionale, technique et financière.

### 1.3 CONCEPTIONS ET PROPOSITIONS D'AGENCES D'AIDE EXTERIEURE (1)

Il convient d'abord de préciser que, dans l'ensemble, les organisations et agences d'aide et les O.N.G. sont favorables aux options suivantes : renforcer et coordonner leurs interventions, agir conjointement pour le développement et contre la désertification, soutenir la participation des populations et les actions à l'échelle villageoise, renforcer la recherche pour du matériel hautement productif, organiser le suivi-évaluation, développer l'agro-foresterie rurale et les économies d'énergie, etc... (2).

#### 13.1 Conceptions et propositions de la Banque Mondiale (3)

Le rapport de la Banque Mondiale sur "la désertification dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest" a apporté une contribution décisive à l'élaboration de la stratégie régionale de lutte contre la désertification (4).

Ce rapport conclut finalement que... "dans la bande centrale des zones sahélienne et soudanienne, aucune modification sensible des capacités d'accueil n'est possible sans une innovation technologique majeure. Localement, il est toutefois possible de parer au danger de la désertification... en collaborant avec les collectivités... Il est indispensable de réduire l'accroissement rapide et continu des populations et d'atténuer les pressions démographiques actuelles... en encourageant davantage les transferts de population dans la zone soudano-guinéenne sous-peuplée,..." (5)

(1) ce paragraphe se limite à une courte analyse critique des documents de stratégie globale de lutte contre la désertification au Sahel récemment publiés et, en particulier, à ceux qui ont été soumis au Séminaire régional de Nouakchott ; les documents à caractère sectoriel ou plus théorique et universel ne sont pas traités ici.

(2) cf en particulier bibliographie doc n° 02

(3) cf bibliographie, doc n° 18

(4) cette contribution est également résumée dans le doc n° 01 cité en bibliographie

(5) cf doc n° 18, par. 3 page vii

Ce rapport appelle cependant les réserves ci-après :

1° La participation responsable des populations n'est pas l'axe clé de la politique proposée : elle semble n'être considérée que comme une modalité technique parmi d'autres.

2° La place accordée à la question démographique est excessive :

- "les systèmes de production traditionnels sont de plus en plus perturbés avant tout par le rapide accroissement de la population" (1) ; cette affirmation est contestable : la pénétration de l'économie monétaire marchande a eu au moins autant d'effets déstabilisateurs ;
- une politique de maîtrise démographique sera difficile à mettre en œuvre et n'aura d'effet sensible qu'au bout d'une génération ; nécessaire, elle n'est cependant pas une solution immédiate, d'autant plus qu'elle n'aura de succès que si elle accompagne le développement.

3° Aussi intéressante qu'elle soit, la solution du transfert de population en zone soudano-guinéenne n'est pas une panacée :

- c'est une illusion pour le Cap Vert, la Gambie, la Mauritanie, le Niger et, en partie pour le Sénégal ;
- les résultats acquis dans cette zone ne sont pas caractéristiques d'une intensification réussie (cf Sud Ouest du Burkina et Sud Tchad) : les handicaps technologiques, économiques et sociaux à vaincre sont de même nature qu'en zones sahélienne et soudanienne (2) ;
- enfin, la politique de colonisation des terres soulève des problèmes non réglés depuis 10 ans et la position de la Banque en la matière demeure ambiguë (3).

### 13.2 Propositions de l'A.C.D.I. (4)

"La stratégie matricielle d'intervention au Sahel" proposée par l'ACDI, vise à atteindre de nouveaux équilibres socio-écologiques par une approche globale centrée sur la connaissance des populations et de leurs systèmes de valeur ; en effet, ceux-ci pèsent sur leurs décisions de transformer ou non leurs systèmes de production et leurs structures sociales.

La stratégie de l'A.C.D.I. est résumée par le tableau n° 2 ; par comparaison avec la stratégie régionale de lutte contre la désertification, elle suscite trois réserves.

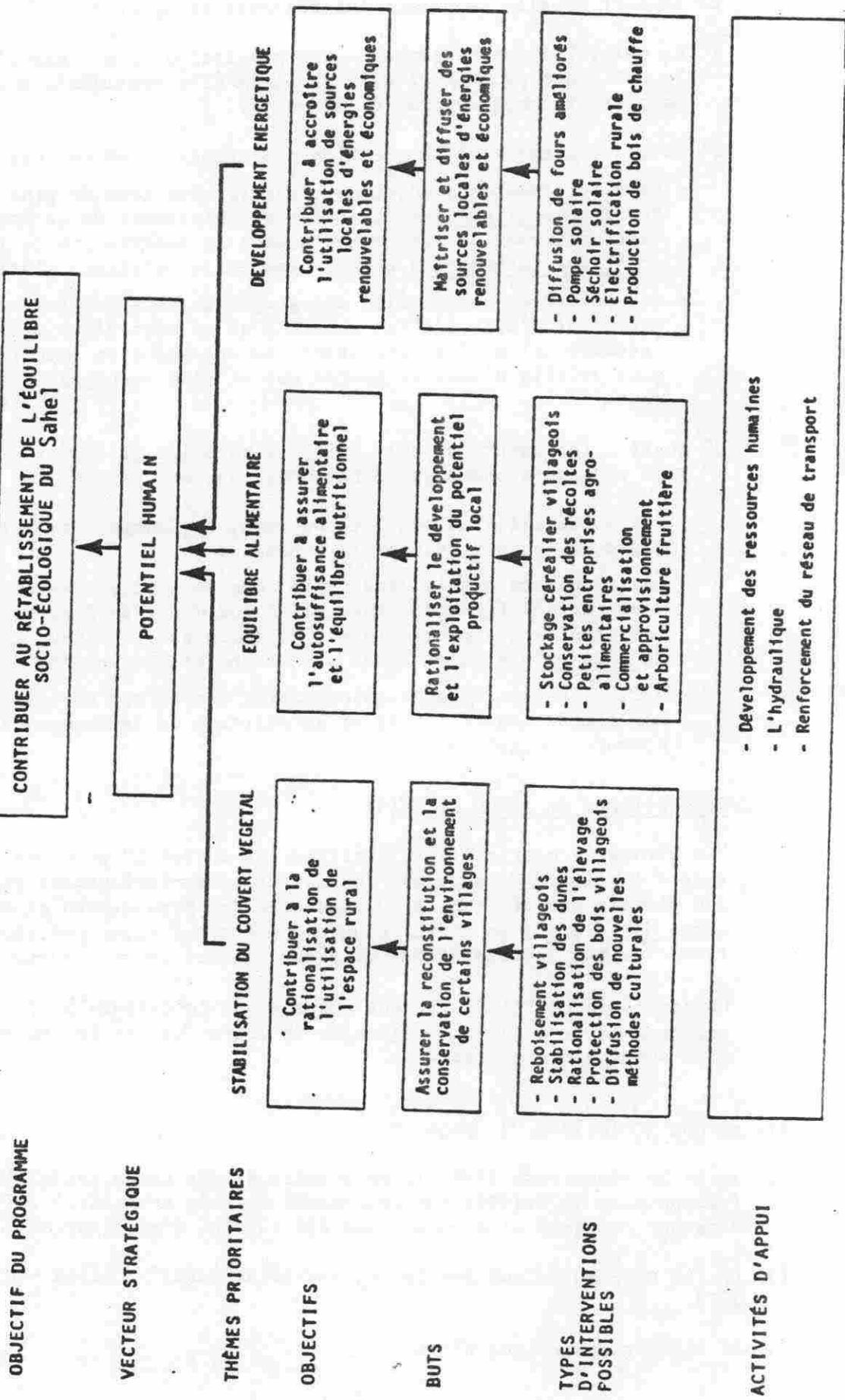
(1) cf doc n° 18, par. 3, page iv

(2) après la sécheresse 1968.73, de grandes études comme celle de la FAO (prospective 1975.1990) ont recommandé de tels transferts : il faut se demander pourquoi elles n'ont pas été suivies d'application ?

(3) cf "La mise en valeur des Terres Neuves au Sahel" ; CILSS - Club du Sahel, 1978

(4) cf bibliographie, doc n° 19

TABLEAU N° 2 - STRATEGIE MATRICIELLE D'UNE INTERVENTION AU SAHEL  
PROPOSEE PAR LA DELEGATION CANADIENNE



- 1° Elle ne fait pas clairement appel aux méthodes de l'aménagement du territoire.
- 2° Contrairement à la Banque Mondiale, l'A.C.D.I. considère la question démographique comme secondaire et ne propose pas qu'elle soit au moins abordée.
- 3° Enfin, et peut-être surtout, les objectifs et les thèmes prioritaires avancés par l'A.C.D.I. semblent oublier l'amélioration des revenus et des conditions de travail des populations ; or, la stratégie régionale a souligné, avec raison, que cette amélioration est un volet nécessaire de la satisfaction des "besoins fondamentaux".

### 13.3 Autres propositions

Le Programme Allemand pour le Sahel (1) a proposé, en 1982, des éléments pour une stratégie globale de lutte contre la désertification. Ils sont tout à fait conformes à la stratégie régionale mais il serait utile qu'ils soient précisés et synthétisés pour tenir compte de l'expérience acquise depuis le début 1982, y compris par le Programme Allemand.

Au Séminaire de Nouakchott, le délégué de la France a proposé une stratégie globale à trois niveaux :

- 1° Analyser les terroirs avec les paysans pour évaluer leur potentiel naturel et leur potentiel de développement afin de définir leur capacité d'accueil.  
Par concertation entre populations - services et Aides, identifier les systèmes de production permettant à la fois l'équilibre socio-écologique et la satisfaction des besoins fondamentaux.  
Définir et lancer en conséquence les actions qui réduisent le plus les aléas des résultats.
- 2° Favoriser l'insertion des collectivités rurales dans les espaces socio-économiques nationaux et sous régionaux.
- 3° Prendre les mesures d'accompagnement nécessaires pour accélérer le progrès technologique.

La démarche méthodologique a retenu l'attention, mais l'option de niveau 2 a été rejetée comme trop ambiguë (2).

### 1.4 RECHERCHE ET FORMATION

Le "Projet sur le renforcement de la recherche agricole dans les Pays du Sahel" (3) et la réunion du C.D.A. et des chercheurs Sahéliens à Ouagadougou (septembre 1984) ont proposé une stratégie régionale de recherche

(1) cf bibliographie, doc n° 20

(2) cf bibliographie, doc n° 01, par. 21.5

(3) cf bibliographie : doc n° 01, par. 1244.5 et 234.3  
et doc n° 02, par 34.4, pages 22 et 23

agricole. Le tableau n° 3 montre qu'elle comprend 10 options dont une est de "protéger et restaurer l'écosystème" ; 27 priorités sont ensuite proposées en application de ces deux options. Il est clair que cette stratégie de recherche doit être revue pour être mieux adaptée aux priorités et aux exigences de la stratégie régionale de lutte contre la désertification.

En adoptant celle-ci, le Séminaire de Nouakchott a laissé ouverte la question de la création d'un Centre Sahélien de recherche fondamentale de haut niveau pour mettre au point du matériel végétal (et animal), résistant à la sécheresse et hautement performant dans les conditions locales. Cette question appelle une réflexion et une décision rapides à l'initiative du CILSS.

De même, la proposition de création d'un Centre francophone de formation supérieure (niveau troisième cycle) aux sciences et techniques de l'arbre et de l'environnement a été renvoyée pour examen et décision à l'initiative du CILSS (1).

### 1.5 CONCLUSION

La stratégie régionale de lutte contre la désertification est une excellente pierre de touche pour faire le point actuel des conceptions et des politiques de lutte contre la désertification. Elle concrétise les immenses progrès réalisés en la matière dans le cours de l'année 1984. Mais elle montre aussi ceux qui restent à faire par les Pays, par le CILSS et par les Agences et Organismes d'Aide et les O.N.G.

Pour faciliter la réalisation de ces progrès, la stratégie régionale propose une démarche cohérente :

- chaque état élabore un plan de lutte contre la désertification,
- une "table ronde" de concertation avec les partenaires extérieurs prépare le financement de ce plan.

Le chapitre suivant avance des propositions pour guider l'élaboration de ces plans.

(1) cf bibliographie, doc n° 01, par. 23.5 ;  
et doc n° 02, par. 34.3, page 22.

TABLEAU N° 3 - STRATEGIE REGIONALE DE LA RECHERCHE AGRICOLE  
POUR LE SAHEL

Eléments de stratégie

1. Mettre en valeur le potentiel des institutions sahéliennes
2. Développer des nouvelles technologies
3. Protéger et restaurer l'écosystème
4. Améliorer les capacités afin d'entreprendre une politique de recherche agricole
5. Entreprendre la formation administrative et gestionnaire
6. Renforcer l'approche multidisciplinaire de la recherche agricole
7. Renforcer les relations entre les chercheurs et les producteurs
8. Développer un réseau entre les chercheurs et les institutions de formation
9. Augmenter les informations disponibles au chercheur
10. Augmenter les possibilités de participation du secteur privé

Objectif de la stratégie

Réaliser une augmentation considérable de la production agricole par habitant pour améliorer la sécurité alimentaire au Sahel

(Source : bibliographie, doc n° 26, vol 1, page 28)



## 2. ORIENTATIONS POUR L'APPLICATION DE LA STRATEGIE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

### 2.1 PROPOSITION D'UNE DEMARCHE

L'application de la stratégie régionale de lutte contre la désertification fait l'objet d'une proposition de démarche synthétisée dans le tableau n° 4.

Elle a pour point de départ les deux options fondamentales de la stratégie, l'une politique (l'engagement total et volontaire des populations) et l'autre technique (l'approche globale).

Pour parvenir à l'objectif final, qui est la réalisation de nouveaux équilibres socio-écologiques, les actions proposées doivent remplir, directement ou indirectement, deux fonctions liées :

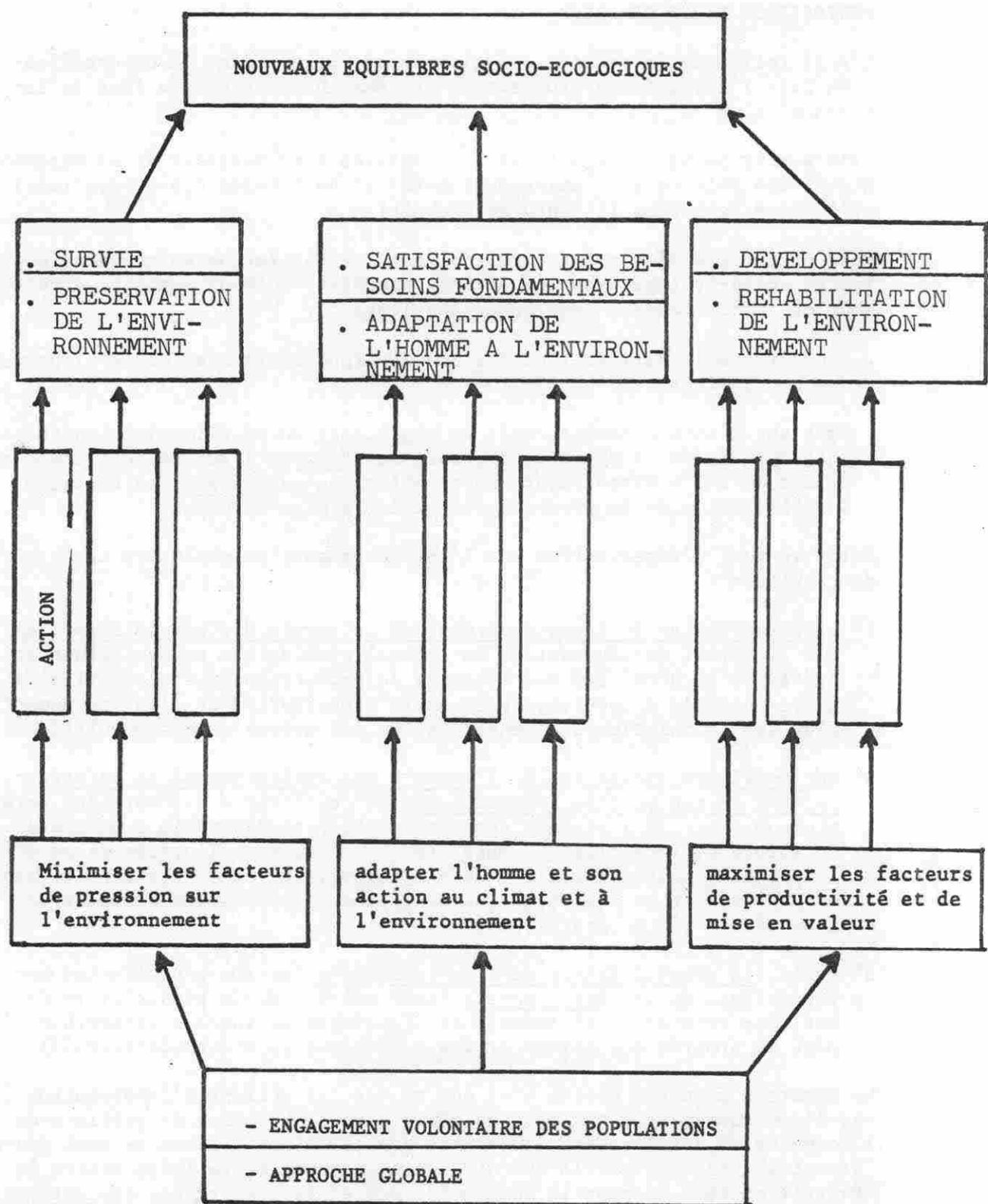
- concourir à la satisfaction des besoins fondamentaux et au développement des populations ;
- agir sur l'environnement, soit en minimisant ou en éliminant les facteurs anthropiques de la dégradation, soit en adaptant l'action de l'homme au climat et à l'environnement, soit, enfin, en maximisant les facteurs d'amélioration de la productivité et de la mise en valeur.

Selon le mode d'intervention sur l'environnement, on obtiendra trois séries de résultats :

- 1° la préservation de l'environnement et la survie des populations ; en l'état actuel de dégradation du capital pédologique et écologique et de faible productivité des systèmes de production existants, il n'est guère possible d'espérer, de la seule préservation de l'environnement, plus que le maintien des conditions de vie actuelles des populations ;
- 2° une meilleure adaptation de l'homme à son environnement et la satisfaction de ses besoins fondamentaux (autosuffisance alimentaire, revenu minimum, etc...) ; certes, cette adaptation conduit déjà à un nouvel équilibre socio-écologique mais, (et comme le veut l'option de retenir l'hypothèse basse en matière de prévision), cet équilibre sera statique et précaire et ne permettra pas de répondre aux besoins nouveaux de tous ordres qui apparaîtront ;
- 3° enfin, la réhabilitation de l'environnement (et son exploitation rationnelle), et le développement (amélioration de la productivité du sol, des espèces et du travail et dégagement de surplus disponibles pour le progrès des moyens et des conditions de vie et de travail).

La démarche proposée montre bien que toutes les actions d'intervention sur l'environnement n'ont pas les mêmes effets en termes de profit pour l'homme et de développement ; on sait que certaines actions ne sont guère "payantes" et que c'est là une difficulté majeure de la lutte contre la désertification. Ce sont la concommittance et la concordance des actions

TABLEAU N° 4 - DEMARCHE THEORIQUE DE DETERMINATION DES ACTIONS



qui conduisent à un résultat final positif et moteur ; la planification, le suivi et l'évaluation auront donc un rôle déterminant pour parvenir à ce résultat. La démarche proposée oblige à pratiquer l'approche globale dès la phase d'analyse et de conception des plans de lutte contre la désertification.

Les chapitres qui suivent proposent des axes d'intervention sectorielle et des axes d'intervention globale. Comme le montre le tableau 5, chaque type d'action est analysé selon la démarche qui vient d'être exposée :

- en premier lieu, quel est son mode d'intervention sur l'environnement (et donc le type des résultats socio-économiques espérés) ?
- en second lieu, à quel terme, court, moyen ou long, sont attendus les résultats recherchés en matière d'environnement et de développement ?

La question du temps de latence entre l'action et son résultat utile est d'autant plus essentielle que la stratégie régionale est fondée sur l'engagement des populations ; celui-ci demande, en effet, à être supporté par des bénéfices rapides. Cette question doit donc être traitée dès la conception des actions et dans leur planification.

Il convient de préciser enfin, que l'exposé des axes d'intervention en deux séries, n'implique pas de hiérarchie et d'ordre de priorité : la stratégie régionale s'applique par l'ensemble des mesures proposées.

## 2.2 PROPOSITIONS D'AXES D'INTERVENTION SECTORIELLE

### 22.1 Politique démographique

Trois types de mesures sont possibles : maîtriser et limiter la croissance de la population et la croissance urbaine et opérer (faciliter) des transferts de population des zones sensibles vers des zones à hautes potentialités et à faible peuplement relatif (zone soudano-guinéenne, zones fluviales et lacustres).

Le tableau 5 montre que ces mesures ont un caractère essentiellement défensif : limiter la pression sur l'environnement. Les effets attendus seront sensibles, au mieux à moyen terme, et surtout à long terme (cf paragraphe 13.1) ; cette action visera donc à préparer l'avenir plus qu'à résoudre les problèmes présents (1).

La limitation de la croissance urbaine devrait surtout concerner les grandes agglomérations ; elle n'est guère possible sans mesures positives pour le milieu rural visant à y retenir, en particulier, les jeunes (2).

(1) voir en particulier à ce sujet les "Propositions pour une stratégie réalisée en 1984 de lutte contre la désertification et de développement dans le Sahel", doc provisoire de novembre 1984, CILSS - Club du Sahel (points 211 et 331) : cf bibliographie, doc n° 27.

(2) la politique sénégalaise fournit des exemples intéressants de mesures possibles.

TABLEAU N° 5 - PROPOSITIONS D'AXES D'INTERVENTION

+ : fonction principale ou terme attendu      (+) : fonction secondaire ou terme possible localement

TYPES D'ACTION	FONCTIONS DES ACTIONS	maximiser			EFFETS ATTENDUS A TERME		
		minimiser les facteurs de pression	adapter l'action de l'homme	la mise en valeur	COURT (4)	MOYEN (5)	LONG (6)
<b>A. AXES D'INTERVENTION SECTORIELLE</b>							
1. POLITIQUE DEMOGRAPHIQUE							
1.1 maîtriser/limiter le croît démographique	+		(+)		(+)	+	
1.2 limiter la croissance urbaine	+				+	+	
1.3 opérer des transferts de population	(+)		(+)	+	(+)	+	
2. POLITIQUE ENERGETIQUE							
2.1 améliorer productivité énergétique du bois	+		(+)		+	+	
2.2 développer énergies alternatives	+		(+)		(+)	+	
2.3 développer énergie électrique	+		(+)		(+)	+	
2.4 politique des prix énergétiques	+			+	(+)	(+)	
3. POLITIQUE DE RECHERCHE							
3.1 produire matériel végétal performant			(+)		+	+	
3.2 connaître et suivre climat - environnement				+	(+)	+	
3.3 connaître et suivre rapports écosystèmes/systèmes de production/population				+		+	
3.4 connaître et suivre mutations socio-culturelles				+	(+)	+	

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
3.5 nouveaux systèmes technologiques d'exploitation					+	
3.6 développer échanges sahéliens et internationaux		+		(+)	+	
<b>4. POLITIQUE DE L'EAU ET DU SOL</b>						
4.1 C.E.S. (conservation des eaux dans le sol)	(+)	+	+	+	+	
4.2 développer stockage de l'eau		+	+	+	+	
4.3 D.R.S. (défense-restauration des sols)	(+)	+	+	(+)	+	
4.4 agro-foresterie rurale	+	+	+	+	+	
4.5 améliorer systèmes d'utilisation des eaux	+	+	+	+	+	
4.6 enrichir les sols	(+)	+	+	+	+	
<b>B. AXES D'INTERVENTION GLOBALE</b>						
<b>5. TRANSFORMER LES SYSTEMES DE PRODUCTION</b>						
5.1 intégrer CES/DRS et agroforest.	+					
5.2 intégrer élevage-agriculture	(+)					
5.3 diversifier les productions	+					
5.4 rationaliser l'élevage transhumant		+				
5.5 développer l'emploi non rural agricole		+				
<b>6. AMENAGER LE TERRITOIRE</b>						
6.1 aménager les "terroirs"	+					
6.2 favoriser les spécificités et les complémentarités régionales		+				
6.3 traiter spécifiquement les zones péri-urbaines		+				

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
6.4 mettre en valeur des "terres nouvelles	(+)	(+)	+	(+)	+	+
6.5 déterminer la place et le rôle des forêts classées, des parcs, des réserves...	+	+	(+)	+	+	+
<b>7. ADAPTER LES INSTITUTIONS</b>						
7.1 organiser les services et former les agents pour l'assistance à l'auto-développement	+	(+)	+	+	+	+
7.2 améliorer la planification et l'organisation du suivi-évaluat.	+	+	+	+	+	+
7.3 définir une politique adéquate des prix, de la commercialisation et des transports	+	+	+	+	+	+
7.4 adapter la législation foncière	+	+	+	(+)	(+)	
7.5 élaborer le code rural	+	+				
<b>8. PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DES POPULATIONS</b>						
8.1 former et organiser les popul.	(+)	+	+	+	+	+
8.2 initier et assister l'auto-développement	(+)	+	+	(+)	+	+
8.3 satisfaire les besoins fondamentaux	+	+	+	+	+	+
8.4 dégager des surplus disponibles pour les producteurs et les collectivités	+	+	+	(+)	+	+
8.5 associer à suivi-évaluation - planification et à l'application du code rural	(+)	(+)	+	+	+	+

N.B. : rappel : + fonction principale ou terme attendu ; (+) fonction secondaire ou terme possible localement

Seuls les transferts de population peuvent avoir des effets positifs à court et moyen termes de protection - réhabilitation de l'environnement et de développement. Les expériences de l'A.V.V. (Burkina) et de la S.T.N. (Sénégal) montrent que, pour être pleinement positive, l'opération de transfert doit associer des actions de développement dans les zones de départ aux mesures d'accueil dans les zones de transfert (1).

## 22.2 Politique énergétique

Les éléments d'une politique énergétique participant à la lutte contre la désertification sont bien connus :

- réduire la consommation de bois de feu et de charbon de bois par une amélioration de la productivité énergétique du bois (amélioration de la carbonisation, foyers améliorés) ;
- développement des énergies alternatives et de substitution ;
- développement de l'énergie électrique ;
- politique des prix et de la commercialisation des produits énergétiques.

L'expérience acquise et le grand nombre d'études de qualité réalisées dans le Sahel à ce sujet devraient permettre d'engager rapidement ces actions. Elles ont le double intérêt d'être multi-fonctionnelles et d'avoir des effets sensibles, même à court terme (cf tableau 5).

Le développement de l'emploi de l'énergie électrique devrait particulièrement retenir l'attention pour les centres urbains et pour le milieu rural. En effet, et quelle que soit sa source primaire, l'énergie électrique peut contribuer de façon décisive à alléger la pression sur l'environnement et à favoriser le développement technologique et le progrès des conditions de vie et de travail. Tout plan à long terme de lutte contre la désertification devrait avoir une importante composante "électrification".

## 22.3 Politique de recherche

Qu'elle soit fondamentale ou appliquée, recherche-action ou recherche-développement, la recherche a, par nature, surtout des fonctions d'adaptation et de maximisation et ses résultats sont attendus essentiellement à moyen et long termes. En outre, étant données les contraintes qui pèsent sur elle, la politique nationale de recherche dans un pays sahélien doit nécessairement et clairement comporter des volets sahéliens et nationaux : l'importance d'une bonne organisation de la coopération est ici décisive (rôle du CILSS).

L'objectif prioritaire, national et sahélien, est certainement de mettre au point des espèces végétales (et animales) à haute productivité et adaptées à la sécheresse et aux conditions locales.

L'amélioration de la connaissance et du suivi du climat et de l'environnement est un objectif immédiatement réalisable : l'organisation systé-

(1) cf bibliographie, doc n° 29

matique d'une meilleure coordination et d'une meilleure cohérence entre les programmes déjà existants, dans chaque pays et dans le Sahel, permettrait d'obtenir rapidement des résultats bien meilleurs que ceux qui sont actuellement disponibles.

Des progrès sont également rapidement possibles en matière de connaissance et de suivi des caractéristiques et des rapports entre écosystèmes-systèmes de production-population ; l'exploitation des études et des données déjà existantes pourrait fournir les premières bases d'une politique d'aménagement du territoire et de transformation des systèmes de production.

Une attention particulière devrait être portée aux mutations socio-culturelles et socio-technologiques : l'option fondamentale de l'engagement des populations et de la promotion de l'auto-développement sera vouée à l'échec si on persiste à utiliser des images figées et modélisées des populations, de leurs systèmes de valeur et de leurs relations sociales.

La mise au point de nouveaux systèmes technologiques d'exploitation (agricole, pastorale, agro-pastorale, etc...) doit être poursuivie pour mettre à la disposition des populations des méthodes appropriées et attractives de transformation de leurs systèmes actuels de production.

Enfin, la stratégie régionale de lutte contre la désertification a souligné fortement l'exigence d'une amélioration des échanges scientifiques et technologiques entre sahéliens et avec l'extérieur ; pour aboutir, cette exigence doit être prise en compte au niveau de chaque état comme au niveau du CILSS.

#### 22.4 Politique de l'eau et du sol.

Développer le capital "eau" et le capital "sol" et améliorer leur utilisation sont évidemment des entreprises décisives dans la lutte contre la désertification. C'est pourquoi, il est proposé de faire de la politique de l'eau et du sol un axe majeur d'intervention sectorielle.

L'un des intérêts stratégiques de cette politique est qu'elle peut donner des résultats sensibles et profitables à court terme en même temps qu'elle contribue à améliorer fondamentalement et durablement l'environnement (cf tableau n° 5).

Les actions possibles sont bien connues (1) et ne sont que citées ici :

- travaux de conservation des eaux dans le sol (C.E.S.) ;
- développement du stockage de l'eau (multiplication des micro-réalisations : macro-réalisations si possible et nécessaire) ;
- travaux de défense et de restauration des sols (D.R.S.) ; c'est pour souligner leur spécificité qu'on les a volontairement distingués des travaux de C.E.S. auxquels ils sont généralement associés et dont ils sont normalement complémentaires ; leur différence est que leurs résultats ne sont réellement profitables qu'à relativement moyen terme ;

(1) cf par exemple, bibliographie doc n° 28 et les travaux du CIEPAC.

- développement de l'agro-foresterie rurale ;
- amélioration des systèmes d'utilisation des eaux (pour maximiser l'efficacité des volumes disponibles) ;
- enrichissement des sols, organique (cf transformation des systèmes de culture, par. 23.1) et minéral (sur ce point, la proposition d'élaborer une politique sahélienne des intrants mérite d'être approfondie (1)).

Aucune des quatre politiques sectorielles qui viennent d'être exposées ne doit être conçue et mise en oeuvre de façon autonome ; le succès de chacune d'elles est conditionné par celui des axes d'intervention globale proposés ci-après et dont elles sont les supports.

## 2.3 PROPOSITIONS D'AXES D'INTERVENTION GLOBALE.

Elles sont au nombre de quatre comme le montre le tableau 5 ; toutes sont multifonctionnelles et susceptibles de fournir des résultats dès le court terme.

### 23.1 Transformer les systèmes de production

La stratégie régionale a souligné que la transformation des systèmes de production est une des clés de la lutte contre la désertification (étant entendu que pour transformer efficacement, il faut d'abord bien connaître ce qui existe : cf point 22.3).

Les actions proposées sont classiques dans leur définition, mais nouvelles dans leurs modalités d'exécution cadrées par l'option "engagement volontaire des populations".

- Intégrer les techniques de CES-DRS et de l'agro-foresterie rurale dans les systèmes de production.
- Intégrer l'élevage et l'agriculture : vieille recommandation dont l'application est aujourd'hui facilitée par les transformations lentes de l'élevage depuis vingt ans et par la méthode de l'approche globale.
- Diversifier les productions est aussi une ancienne recommandation qui n'a guère été appliquée jusqu'ici ; elle devrait pouvoir l'être plus facilement aujourd'hui (en particulier : éviter le piège de la trompeuse "vocation" des sols ; mieux soutenir les initiatives des femmes ; profiter de l'élargissement et de l'amélioration des possibilités de commercialisation, etc...).
- Rationaliser l'élevage transhumant et semi-nomade.
- Développer l'emploi rural non agricole ; c'est sans doute la méthode la plus efficace pour réduire la pression sur l'environnement et pour promouvoir l'auto-développement (à relier aux propositions 11, 12, 21, 22, 23, 35, 42, 45, 62 et 84 du tableau 5). Des efforts réels et concrets devraient être faits pour que cette proposition, qui n'est pas nouvelle, ne reste pas à l'état de voeu pieux.

(1) cf rapport national du BURKINA FASO au Séminaire régional de Nouakchott ; bibliographie, doc n° 01, par. 111.

### 23.2 Aménager le territoire.

Cette proposition est l'application d'une option fondamentale de la stratégie régionale (1). Les actions proposées sont connues :

- Promouvoir l'aménagement des "terroirs" agricoles, pastoraux et de pêche (2).
- Déterminer et favoriser le développement des spécificités et des complémentarités régionales à l'échelle du pays et à celle du Sahel ; en plus des caractéristiques agricoles, pastorales, forestières et piscicoles, il y aura lieu de prendre en compte celles existant en matière d'artisanat, d'industrie et de tourisme et commerce.
- Mettre en valeur les "terres nouvelles" (3).
- Définir et apporter un traitement spécifique aux zones péri-urbaines ( les solutions possibles dépendant d'abord des caractéristiques propres à chacune de ces zones).
- Déterminer la place et le rôle des forêts classées, des parcs, des réserves, etc...

Il est bien évident que la politique d'aménagement du territoire doit être conditionnée par les transformations des systèmes de production évoquées ci-dessus, et par les adaptations institutionnelles proposées ci-après.

### 23.3 Adapter les institutions (cf tableau 5, point 7).

Cette proposition est une option précisée et détaillée par la stratégie régionale de lutte contre la désertification et par les "propositions pour une stratégie révisée en 1984" (4) ; il est entendu qu'elle porte sur le moyen et le long termes, même si les premières mesures peuvent intervenir efficacement à court terme.

- Organiser les services et former les agents pour l'assistance à l'autodéveloppement des populations ; la stratégie régionale invite à substituer à la pratique de l'encadrement pour le développement la méthode de la concertation et de l'assistance pour le développement.
- Améliorer la planification et l'organisation du suivi-évaluation (sur ce dernier point, l'hypothèse est souvent émise de renforcer ou de créer une structure interministérielle qui pourrait fonctionner en même temps, comme un comité national de lutte contre la désertification).

(1) cf point 1.1 et bibliographie, doc n° 01, par 22.

(2) cf également bibliographie, doc n° 02 et 03.

(3) cf points 11, 131 et 221 ci-dessus.

(4) cf bibliographie, doc n° 01 et doc n° 27.

- Définir et appliquer une politique des prix, de la commercialisation et des transports qui crée "des conditions socio-économiques favorables pour que les producteurs ruraux accroissent leur productivité"(1).
- Adapter la législation foncière pour que les individus et les collectivités profitent au mieux de leurs efforts de lutte contre la désertification.
- enfin, élaborer un code rural (ou un ensemble de codes sectoriels).

#### 23.4 Promouvoir l'engagement des populations

Cette proposition est avancée en dernier lieu comme le couronnement des propositions précédentes, mais elle les commande toutes, comme le veut la stratégie régionale qui en fait l'axe central de la lutte contre la désertification. Les actions proposées ne sont qu'un rappel des éléments définis par la stratégie régionale.

- Former et organiser les populations et les responsables à tous les niveaux, local, régional et national.
- Initier et assister l'auto-développement des populations dans leur lutte contre la désertification.
- Satisfaire les besoins fondamentaux des populations (ce qui conditionne les propositions faites aux points 2, 3, 4 et 7.3 en particulier) ; il faut rappeler une fois encore que les besoins fondamentaux comprennent un revenu monétaire minimum (cf points 11 et 21).
- Dégager des surplus disponibles pour les producteurs et pour les collectivités. Cette proposition ne fait pas double emploi avec la précédente, elle la dépasse : en plus de la satisfaction, prioritaire, des besoins fondamentaux, il s'agit de faire en sorte que le travail des producteurs et des collectivités dégage des surplus permettant aussi bien l'investissement que le progrès des conditions de vie (cf par. 21).
- Associer les populations à la planification, au suivi-évaluation et, chaque fois que ce sera possible, à l'application du code rural comme à la conception et à l'exécution des actions.

(1) cf bibliographie, doc n° 27, par 41



### 3. CONCLUSIONS

L'élaboration de la stratégie régionale de lutte contre la désertification concrétise les progrès réalisés en 1984 dans l'analyse et la réflexion sur un phénomène qui est, pour les Pays Sahéliens et pour leurs populations, un véritable et dramatique fléau supplémentaire. L'intérêt de ces progrès est qu'ils ne sont pas individuels ou dispersés : ils résultent d'une convergence progressive entre les états sahéliens (leurs responsables techniques et politiques), le CILSS, le Club du Sahel et les Agences ou Organismes de coopération et les O.N.G.

Cette convergence devrait faciliter la mise en oeuvre de la stratégie régionale de lutte contre la désertification dans chaque pays. Les propositions d'axes d'intervention qui ont été faites dans la présente étude ne sont encore qu'une contribution indicative et non exhaustive.

Comme le recommandent la stratégie régionale, le CILSS et le Club du Sahel, c'est avec l'élaboration de plans nationaux de lutte contre la désertification que débutera réellement l'application de la stratégie régionale dans chaque pays. C'est, ensuite, avec les "tables rondes" nationales pour l'analyse et le financement des plans nationaux que les aides internationales et les O.N.G. pourront concrétiser leur volonté de contribuer à la lutte contre la désertification au Sahel.

## REFERENCES

1. J. A. D. Watt, M. J. Sturtevant, R. H. and G. B. Winkler, J. Polym. Sci. Part A: Polym. Chem., 1973, 11, 1705, and the references therein, for a review of the literature on the use of the  $\alpha$ -helix in the structure and properties of poly(alkylene amine)s and their poly(alkylene amine) copolymers. J. J. P. G. van Krevelen, *Properties of Polymers*, Elsevier, New York, 1958, pp. 100-101, 106-107, 110-111, 114-115, 118-119, 122-123, 126-127, 130-131, 134-135, 138-139, 142-143, 146-147, 150-151, 154-155, 158-159, 162-163, 166-167, 170-171, 174-175, 178-179, 182-183, 186-187, 190-191, 194-195, 198-199, 202-203, 206-207, 210-211, 214-215, 218-219, 222-223, 226-227, 230-231, 234-235, 238-239, 242-243, 246-247, 250-251, 254-255, 258-259, 262-263, 266-267, 270-271, 274-275, 278-279, 282-283, 286-287, 290-291, 294-295, 298-299, 302-303, 306-307, 310-311, 314-315, 318-319, 322-323, 326-327, 330-331, 334-335, 338-339, 342-343, 346-347, 350-351, 354-355, 358-359, 362-363, 366-367, 370-371, 374-375, 378-379, 382-383, 386-387, 390-391, 394-395, 398-399, 402-403, 406-407, 410-411, 414-415, 418-419, 422-423, 426-427, 430-431, 434-435, 438-439, 442-443, 446-447, 450-451, 454-455, 458-459, 462-463, 466-467, 470-471, 474-475, 478-479, 482-483, 486-487, 490-491, 494-495, 498-499, 502-503, 506-507, 510-511, 514-515, 518-519, 522-523, 526-527, 530-531, 534-535, 538-539, 542-543, 546-547, 550-551, 554-555, 558-559, 562-563, 566-567, 570-571, 574-575, 578-579, 582-583, 586-587, 590-591, 594-595, 598-599, 602-603, 606-607, 610-611, 614-615, 618-619, 622-623, 626-627, 630-631, 634-635, 638-639, 642-643, 646-647, 650-651, 654-655, 658-659, 662-663, 666-667, 670-671, 674-675, 678-679, 682-683, 686-687, 690-691, 694-695, 698-699, 702-703, 706-707, 710-711, 714-715, 718-719, 722-723, 726-727, 730-731, 734-735, 738-739, 742-743, 746-747, 750-751, 754-755, 758-759, 762-763, 766-767, 770-771, 774-775, 778-779, 782-783, 786-787, 790-791, 794-795, 798-799, 802-803, 806-807, 810-811, 814-815, 818-819, 822-823, 826-827, 830-831, 834-835, 838-839, 842-843, 846-847, 850-851, 854-855, 858-859, 862-863, 866-867, 870-871, 874-875, 878-879, 882-883, 886-887, 890-891, 894-895, 898-899, 902-903, 906-907, 910-911, 914-915, 918-919, 922-923, 926-927, 930-931, 934-935, 938-939, 942-943, 946-947, 950-951, 954-955, 958-959, 962-963, 966-967, 970-971, 974-975, 978-979, 982-983, 986-987, 990-991, 994-995, 998-999, 1002-1003, 1006-1007, 1010-1011, 1014-1015, 1018-1019, 1022-1023, 1026-1027, 1030-1031, 1034-1035, 1038-1039, 1042-1043, 1046-1047, 1050-1051, 1054-1055, 1058-1059, 1062-1063, 1066-1067, 1070-1071, 1074-1075, 1078-1079, 1082-1083, 1086-1087, 1090-1091, 1094-1095, 1098-1099, 1102-1103, 1106-1107, 1110-1111, 1114-1115, 1118-1119, 1122-1123, 1126-1127, 1130-1131, 1134-1135, 1138-1139, 1142-1143, 1146-1147, 1150-1151, 1154-1155, 1158-1159, 1162-1163, 1166-1167, 1170-1171, 1174-1175, 1178-1179, 1182-1183, 1186-1187, 1190-1191, 1194-1195, 1198-1199, 1202-1203, 1206-1207, 1210-1211, 1214-1215, 1218-1219, 1222-1223, 1226-1227, 1230-1231, 1234-1235, 1238-1239, 1242-1243, 1246-1247, 1250-1251, 1254-1255, 1258-1259, 1262-1263, 1266-1267, 1270-1271, 1274-1275, 1278-1279, 1282-1283, 1286-1287, 1290-1291, 1294-1295, 1298-1299, 1302-1303, 1306-1307, 1310-1311, 1314-1315, 1318-1319, 1322-1323, 1326-1327, 1330-1331, 1334-1335, 1338-1339, 1342-1343, 1346-1347, 1350-1351, 1354-1355, 1358-1359, 1362-1363, 1366-1367, 1370-1371, 1374-1375, 1378-1379, 1382-1383, 1386-1387, 1390-1391, 1394-1395, 1398-1399, 1402-1403, 1406-1407, 1410-1411, 1414-1415, 1418-1419, 1422-1423, 1426-1427, 1430-1431, 1434-1435, 1438-1439, 1442-1443, 1446-1447, 1450-1451, 1454-1455, 1458-1459, 1462-1463, 1466-1467, 1470-1471, 1474-1475, 1478-1479, 1482-1483, 1486-1487, 1490-1491, 1494-1495, 1498-1499, 1502-1503, 1506-1507, 1510-1511, 1514-1515, 1518-1519, 1522-1523, 1526-1527, 1530-1531, 1534-1535, 1538-1539, 1542-1543, 1546-1547, 1550-1551, 1554-1555, 1558-1559, 1562-1563, 1566-1567, 1570-1571, 1574-1575, 1578-1579, 1582-1583, 1586-1587, 1590-1591, 1594-1595, 1598-1599, 1602-1603, 1606-1607, 1610-1611, 1614-1615, 1618-1619, 1622-1623, 1626-1627, 1630-1631, 1634-1635, 1638-1639, 1642-1643, 1646-1647, 1650-1651, 1654-1655, 1658-1659, 1662-1663, 1666-1667, 1670-1671, 1674-1675, 1678-1679, 1682-1683, 1686-1687, 1690-1691, 1694-1695, 1698-1699, 1702-1703, 1706-1707, 1710-1711, 1714-1715, 1718-1719, 1722-1723, 1726-1727, 1730-1731, 1734-1735, 1738-1739, 1742-1743, 1746-1747, 1750-1751, 1754-1755, 1758-1759, 1762-1763, 1766-1767, 1770-1771, 1774-1775, 1778-1779, 1782-1783, 1786-1787, 1790-1791, 1794-1795, 1798-1799, 1802-1803, 1806-1807, 1810-1811, 1814-1815, 1818-1819, 1822-1823, 1826-1827, 1830-1831, 1834-1835, 1838-1839, 1842-1843, 1846-1847, 1850-1851, 1854-1855, 1858-1859, 1862-1863, 1866-1867, 1870-1871, 1874-1875, 1878-1879, 1882-1883, 1886-1887, 1890-1891, 1894-1895, 1898-1899, 1902-1903, 1906-1907, 1910-1911, 1914-1915, 1918-1919, 1922-1923, 1926-1927, 1930-1931, 1934-1935, 1938-1939, 1942-1943, 1946-1947, 1950-1951, 1954-1955, 1958-1959, 1962-1963, 1966-1967, 1970-1971, 1974-1975, 1978-1979, 1982-1983, 1986-1987, 1990-1991, 1994-1995, 1998-1999, 2002-2003, 2006-2007, 2010-2011, 2014-2015, 2018-2019, 2022-2023, 2026-2027, 2030-2031, 2034-2035, 2038-2039, 2042-2043, 2046-2047, 2050-2051, 2054-2055, 2058-2059, 2062-2063, 2066-2067, 2070-2071, 2074-2075, 2078-2079, 2082-2083, 2086-2087, 2090-2091, 2094-2095, 2098-2099, 2102-2103, 2106-2107, 2110-2111, 2114-2115, 2118-2119, 2122-2123, 2126-2127, 2130-2131, 2134-2135, 2138-2139, 2142-2143, 2146-2147, 2150-2151, 2154-2155, 2158-2159, 2162-2163, 2166-2167, 2170-2171, 2174-2175, 2178-2179, 2182-2183, 2186-2187, 2190-2191, 2194-2195, 2198-2199, 2202-2203, 2206-2207, 2210-2211, 2214-2215, 2218-2219, 2222-2223, 2226-2227, 2230-2231, 2234-2235, 2238-2239, 2242-2243, 2246-2247, 2250-2251, 2254-2255, 2258-2259, 2262-2263, 2266-2267, 2270-2271, 2274-2275, 2278-2279, 2282-2283, 2286-2287, 2290-2291, 2294-2295, 2298-2299, 2302-2303, 2306-2307, 2310-2311, 2314-2315, 2318-2319, 2322-2323, 2326-2327, 2330-2331, 2334-2335, 2338-2339, 2342-2343, 2346-2347, 2350-2351, 2354-2355, 2358-2359, 2362-2363, 2366-2367, 2370-2371, 2374-2375, 2378-2379, 2382-2383, 2386-2387, 2390-2391, 2394-2395, 2398-2399, 2402-2403, 2406-2407, 2410-2411, 2414-2415, 2418-2419, 2422-2423, 2426-2427, 2430-2431, 2434-2435, 2438-2439, 2442-2443, 2446-2447, 2450-2451, 2454-2455, 2458-2459, 2462-2463, 2466-2467, 2470-2471, 2474-2475, 2478-2479, 2482-2483, 2486-2487, 2490-2491, 2494-2495, 2498-2499, 2502-2503, 2506-2507, 2510-2511, 2514-2515, 2518-2519, 2522-2523, 2526-2527, 2530-2531, 2534-2535, 2538-2539, 2542-2543, 2546-2547, 2550-2551, 2554-2555, 2558-2559, 2562-2563, 2566-2567, 2570-2571, 2574-2575, 2578-2579, 2582-2583, 2586-2587, 2590-2591, 2594-2595, 2598-2599, 2602-2603, 2606-2607, 2610-2611, 2614-2615, 2618-2619, 2622-2623, 2626-2627, 2630-2631, 2634-2635, 2638-2639, 2642-2643, 2646-2647, 2650-2651, 2654-2655, 2658-2659, 2662-2663, 2666-2667, 2670-2671, 2674-2675, 2678-2679, 2682-2683, 2686-2687, 2690-2691, 2694-2695, 2698-2699, 2702-2703, 2706-2707, 2710-2711, 2714-2715, 2718-2719, 2722-2723, 2726-2727, 2730-2731, 2734-2735, 2738-2739, 2742-2743, 2746-2747, 2750-2751, 2754-2755, 2758-2759, 2762-2763, 2766-2767, 2770-2771, 2774-2775, 2778-2779, 2782-2783, 2786-2787, 2790-2791, 2794-2795, 2798-2799, 2802-2803, 2806-2807, 2810-2811, 2814-2815, 2818-2819, 2822-2823, 2826-2827, 2830-2831, 2834-2835, 2838-2839, 2842-2843, 2846-2847, 2850-2851, 2854-2855, 2858-2859, 2862-2863, 2866-2867, 2870-2871, 2874-2875, 2878-2879, 2882-2883, 2886-2887, 2890-2891, 2894-2895, 2898-2899, 2902-2903, 2906-2907, 2910-2911, 2914-2915, 2918-2919, 2922-2923, 2926-2927, 2930-2931, 2934-2935, 2938-2939, 2942-2943, 2946-2947, 2950-2951, 2954-2955, 2958-2959, 2962-2963, 2966-2967, 2970-2971, 2974-2975, 2978-2979, 2982-2983, 2986-2987, 2990-2991, 2994-2995, 2998-2999, 3002-3003, 3006-3007, 3010-3011, 3014-3015, 3018-3019, 3022-3023, 3026-3027, 3030-3031, 3034-3035, 3038-3039, 3042-3043, 3046-3047, 3050-3051, 3054-3055, 3058-3059, 3062-3063, 3066-3067, 3070-3071, 3074-3075, 3078-3079, 3082-3083, 3086-3087, 3090-3091, 3094-3095, 3098-3099, 3102-3103, 3106-3107, 3110-3111, 3114-3115, 3118-3119, 3122-3123, 3126-3127, 3130-3131, 3134-3135, 3138-3139, 3142-3143, 3146-3147, 3150-3151, 3154-3155, 3158-3159, 3162-3163, 3166-3167, 3170-3171, 3174-3175, 3178-3179, 3182-3183, 3186-3187, 3190-3191, 3194-3195, 3198-3199, 3202-3203, 3206-3207, 3210-3211, 3214-3215, 3218-3219, 3222-3223, 3226-3227, 3230-3231, 3234-3235, 3238-3239, 3242-3243, 3246-3247, 3250-3251, 3254-3255, 3258-3259, 3262-3263, 3266-3267, 3270-3271, 3274-3275, 3278-3279, 3282-3283, 3286-3287, 3290-3291, 3294-3295, 3298-3299, 3302-3303, 3306-3307, 3310-3311, 3314-3315, 3318-3319, 3322-3323, 3326-3327, 3330-3331, 3334-3335, 3338-3339, 3342-3343, 3346-3347, 3350-3351, 3354-3355, 3358-3359, 3362-3363, 3366-3367, 3370-3371, 3374-3375, 3378-3379, 3382-3383, 3386-3387, 3390-3391, 3394-3395, 3398-3399, 3402-3403, 3406-3407, 3410-3411, 3414-3415, 3418-3419, 3422-3423, 3426-3427, 3430-3431, 3434-3435, 3438-3439, 3442-3443, 3446-3447, 3450-3451, 3454-3455, 3458-3459, 3462-3463, 3466-3467, 3470-3471, 3474-3475, 3478-3479, 3482-3483, 3486-3487, 3490-3491, 3494-3495, 3498-3499, 3502-3503, 3506-3507, 3510-3511, 3514-3515, 3518-3519, 3522-3523, 3526-3527, 3530-3531, 3534-3535, 3538-3539, 3542-3543, 3546-3547, 3550-3551, 3554-3555, 3558-3559, 3562-3563, 3566-3567, 3570-3571, 3574-3575, 3578-3579, 3582-3583, 3586-3587, 3590-3591, 3594-3595, 3598-3599, 3602-3603, 3606-3607, 3610-3611, 3614-3615, 3618-3619, 3622-3623, 3626-3627, 3630-3631, 3634-3635, 3638-3639, 3642-3643, 3646-3647, 3650-3651, 3654-3655, 3658-3659, 3662-3663, 3666-3667, 3670-3671, 3674-3675, 3678-3679, 3682-3683, 3686-3687, 3690-3691, 3694-3695, 3698-3699, 3702-3703, 3706-3707, 3710-3711, 3714-3715, 3718-3719, 3722-3723, 3726-3727, 3730-3731, 3734-3735, 3738-3739, 3742-3743, 3746-3747, 3750-3751, 3754-3755, 3758-3759, 3762-3763, 3766-3767, 3770-3771, 3774-3775, 3778-3779, 3782-3783, 3786-3787, 3790-3791, 3794-3795, 3798-3799, 3802-3803, 3806-3807, 3810-3811, 3814-3815, 3818-3819, 3822-3823, 3826-3827, 3830-3831, 3834-3835, 3838-3839, 3842-3843, 3846-3847, 3850-3851, 3854-3855, 3858-3859, 3862-3863, 3866-3867, 3870-3871, 3874-3875, 3878-3879, 3882-3883, 3886-3887, 3890-3891, 3894-3895, 3898-3899, 3902-3903, 3906-3907, 3910-3911, 3914-3915, 3918-3919, 3922-3923, 3926-3927, 3930-3931, 3934-3935, 3938-3939, 3942-3943, 3946-3947, 3950-3951, 3954-3955, 3958-3959, 3962-3963, 3966-3967, 3970-3971, 3974-3975, 3978-3979, 3982-3983, 3986-3987, 3990-3991, 3994-3995, 3998-3999, 4002-4003, 4006-4007, 4010-4011, 4014-4015, 4018-4019, 4022-4023, 4026-4027, 4030-4031, 4034-4035, 4038-4039, 4042-4043, 4046-4047, 4050-4051, 4054-4055, 4058-4059, 4062-4063, 4066-4067, 4070-4071, 4074-4075, 4078-4079, 4082-4083, 4086-4087, 4090-4091, 4094-4095, 4098-4099, 4102-4103, 4106-4107, 4110-4111, 4114-4115, 4118-4119, 4122-4123, 4126-4127, 4130-4131, 4134-4135, 4138-4139, 4142-4143, 4146-4147, 4150-4151, 4154-4155, 4158-4159, 4162-4163, 4166-4167, 4170-4171, 4174-4175, 4178-4179, 4182-4183, 4186-4187, 4190-4191, 4194-4195, 4198-4199, 4202-4203, 4206-4207, 4210-4211, 4214-4215, 4218-4219, 4222-4223, 4226-4227, 4230-4231, 4234-4235, 4238-4239, 4242-4243, 4246-4247, 425

ANNEXE - BIBLIOGRAPHIE

N.B. : Bibliographie volontairement simplifiée, chaque document cité, généralement de synthèse, donnant lui-même une abondante bibliographie.

01. "Stratégie de lutte contre la désertification au Sahel - Synthèse du Séminaire Régional sur la désertification de NOUAKCHOTT, 27 octobre-4 novembre 1984" par R.M. ROCHETTE, Consultant, CILSS, Club du Sahel, Programme Allemand pour le Sahel ; décembre 1984 (en cours d'impression)
02. "Rapport sur les conclusions et recommandations du Comité Directeur Ecologie-Forêts-Environnement du CILSS, élargi aux experts du Club du Sahel et des Aides Internationales" (Paris, 14 et 15 juin 1984) par M. DIALLO et R.M. ROCHETTE, juin 1984, CILSS - Club du Sahel, (SAHEL D (84) 42), 25 pages
03. "Réflexion sur la question : Que faire ?" par R.M. ROCHETTE, Consultant, mai 1984, CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (84) 245), 15 pages
04. "Ecologie Forestière, synthèse des analyses nationales" par M. THIBAULT, AGROVET ; décembre 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (83) 194) ; 77 pages
05. "Etude sur les coûts récurrents en écologie forestière" par A. de MONTIGNY et M. THIBAULT, AGROVET ; décembre 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (83) 233) ; 82 pages
06. "Transformation de l'environnement dans le Sahel Ouest Africain" ; septembre 1984 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (84) 248) ; 111 pages
07. "Le Sahel : présentation du climat" par S.E. NICHOLSON ; novembre 1982 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (82) 187)
08. "La participation, l'organisation locale, la politique d'utilisation des terres et du secteur forestier : orientations futures de la foresterie sahélienne" par J.T. THOMSON ; janvier 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (83) 190) ; 49 pages
09. "Débat national sur la lutte contre la désertification, tenu à Maradi, Niger, du 21 au 28 mai 1984 ; projet de compte-rendu" ; juin 1984 ; CILSS Club du Sahel (SAHEL CR (84) 43) ; 54 pages
10. "Politiques forestières au Sahel" ; novembre 1982 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (82) 185) ; 168 pages
11. "Le développement des cultures pluviales dans le Sahel : bilan et perspectives" ; juillet 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (83) 221) ; 49 pages
12. "Le développement de l'hydraulique villageoise dans le Sahel : bilan et perspectives" ; juillet 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (83) 207) ; 104 pages (voir aussi SAHEL CR (83) 39)
13. "La productivité et l'exploitation des pâturages sahéliens" par H. BREMAN et C.T. de WIT ; octobre 1983 ; CILSS-Club du Sahel (SAHEL D (83) 237) ; 21 pages

14. "Nécessité du développement des pêches dans les pays du Sahel" par M. DANEAU ; décembre 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (83) 239) ; 24 p.
15. "Les ressources humaines au Sahel. Bilan et perspectives de l'action conjointe CILSS-Club du Sahel" ; octobre 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D (83) 235) ; 30 pages
16. "Lutte contre la sécheresse et développement dans le Sahel - Situation au début de la décennie 1980 ; bilan et perspectives" ; juillet 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D(83) 224) ; 62 pages
17. "Les dépenses récurrentes dans les pays du Sahel ; bilan et perspectives" ; juillet 1983 ; CILSS - Club du Sahel (SAHEL D(83) 219) ; 24 pages
18. "La désertification dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest" ; 9 octobre, Banque Mondiale (rapport n° 5210) ; 62 pages
19. "Stratégie matricielle d'intervention au Sahel : conception et programme de l'ACDI" 1984 ; 7 pages
20. "La désertification dans les pays du Sahel" par G. WINCKLER, mai 1982 - Programme Allemand pour le Sahel (OUAGADOUGOU), 36 pages
21. "La lutte contre la désertification dans les pays du Sahel : l'expérience française" Min. de la Coopération, Paris, novembre 1980
22. "The C.D.A. Forestry / Fuelwood initiative : concepts and progress" par T.M. CATTERSON - CDA/Forestry/Fuelwood Technical Comittee ; HARARE, novembre 1984
23. "Experience acquise par l'A.I.D. dans le secteur forestier sahélien : les possibilités futures" par T.M. CATTERSON - O.C.D.E. Paris ; 14 et 15 juin 1984 ; 29 pages.
24. "Rapport sur une mission de consultants au Sénégal et au Mali sur "la production de bois de feu par l'agro-foresterie" par M. BAUMER, Nairobi, 22/8/84, Club du Sahel - ICRAF ; 44 pages
25. "Les disponibilités de bois de feu en région sahélienne de l'Afrique Occidentale" par M.N. KEITA, août 1982, FAO, Rome, 79 pages
26. "Bilan des ressources de la recherche agricole dans les pays du Sahel" 1984 - DEVRES / CILSS - INSAH
27. "Propositions pour une stratégie révisée en 1984 de lutte contre la désertification et de développement dans le Sahel" ; CILSS - Club du Sahel, novembre 1984, édition provisoire
28. "Fiches techniques de conservation des sols" par F. WEBER et M.W. HOSKINGS ; CILSS - Club du Sahel, (Sahel D (83) 236) ; octobre 1983
29. "La mise en valeur des Terres Neuves au Sahel" ; CILSS - Club du Sahel, 1978